

La Tour de l'église Saint-Remy à Bienne-lez-Happart

Chacun sait, quand l'on s'intéresse de près à l'histoire de l'église Saint-Remy de Bienne-lez-Happart, que c'est en 1311 que celle-ci fut érigée en paroisse distincte à l'initiative de Michel de Barbençon, seigneur du lieu.

Les « *Annales du Cercle archéologique de Mons* »¹ nous renseignent qu'au XVIème siècle, le sanctuaire de style ogival de la dernière époque avait gardé le clocher de la petite église de 1311. C'est avec cette première information que va se raconter la longue histoire, souvent recommencée, de la tour de l'église Saint-Remy.

L'Eternel Recommencement

1533 est la date gravée sur les fonts baptismaux situés dans la partie gauche du transept de l'église. On peut donc raisonnablement penser que cette date est aussi celle de l'édification du sanctuaire du 16^{ème} siècle.

1613 : le vieux clocher fatigué sera « épaulé » par un nouveau bâtiment qui servira d'école et de chambre échevinale.

1774 : à la suite d'un coup de foudre, la tour est ébranlée jusque dans ses fondements au point de rendre l'accès à l'église presque impossible.

1776-1777 : une nouvelle tour et un nouveau clocher sont construits.

1872 : l'église est sur le point de tomber en ruine. Le projet de

¹ *Bienne-lez-Happart – Topographie – Etymologie – Situation politique et droits seigneuriaux.*
Edouard PONCELET in *Annales du Cercle archéologique de Mons – Tome XXX - 1901*

rebâtir est sérieusement étudié en conservant autant que possible les constructions ogivales du 16^{ème}. La tour de 1776 sera démolie.

1878 : le nouveau clocher est achevé. Une troisième arcade est ajoutée à l'édifice.²

1904, le 27 avril, le nouveau clocher ainsi que la troisième arcade ne sont pas mentionnés dans un rapport émanant de la Commission royale des Monuments, adressé au Gouverneur du Hainaut, qui dit que « [...] nous avons reconnu à la partie ancienne de l'église de Bienne-lez-Happart (Hainaut), c'est-à-dire au chœur, au transept et à la première travée des nefs joignant le transept, un mérite artistique et archéologique suffisant pour qu'il y ait lieu de la ranger dans la 3^{ème} classe des édifices monumentaux du culte »³

1931, le 15 mars, l'église prend feu vers 6.00. « *Mr Dusan, commandant des pompiers, s'aperçut rapidement de l'inutilité des efforts portés vers la partie centrale de l'église dont les motifs décoratifs et la charpente en bois constituaient un élément très favorable au feu. Il s'appliqua donc à sauver la tour et le clocher et ses efforts furent couronnés de succès* »⁴

1934 : fin des restaurations et réouverture de l'église.

1935 : « *Monsieur le curé, avec l'approbation de son Conseil de Fabrique, a fait installer dans la tour de l'église, des appareils*

² Les travaux qui avaient été adjugés le 12 avril 1875 pour la somme de 33490 francs, furent payés par le produit du legs de Marie-Thérèse CAMPION, testament de 1844 par lequel la demoiselle lègue 3 hectares 47 ares de terres à la commune de Bienne « pour édifier une nouvelle église et une salle d'école ». Les terres en question furent vendues le 22 février 1876 au prix de 15970 francs, le reste de la somme étant pris en charge par les subsides de la Province et de l'Etat et par les subventions de la Commune et de la Fabrique - *ibidem*

³ MERLAND Monique, documentaliste de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles au sein du Conseil Economique et Social de Wallonie, *réponse à une question d'André Joly, membre de la Fabrique d'Eglise St Remy, 2013*

⁴ Semainier de l'abbé VAN OP DEN BOSH, curé, dans lequel celui-ci a attaché l'article de « La Gazette de Charleroi » relatant l'incendie au lendemain du 15 mars 1931.

pour la sonnerie de la cloche actionnés par l'électricité. Ce travail fut exécuté par Monsieur Georges Bouvier (Vedrin). L'autorité communale a été avertie de la chose et y a donné son consentement verbal par la voix de Monsieur le Bourgmestre, Omer Meurant, et de son premier échevin (travaux publics), Nestor Demanez »⁵

1947, le 3 juillet, une lettre de la Commission Royale des Monuments et Site aux Bourmestre et Echevins de la commune dit que « L'église de Bienne-lez-Happart n'est pas classée conformément à la loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et des sites. Le chœur, le transept et la première travée des nefs joignant le transept figuraient seuls, sur la liste des édifices monumentaux dressée avant la promulgation de la dite loi ». ⁶

1952 : renouvellement de la suspension de la cloche, mise des paliers sur roulements à billes. « *Le Conseil de Fabrique a approuvé cette réparation urgente et nécessaire vu la vétusté de l'ancienne suspension. Le montage électrique réalisé précédemment était primitif et dangereux. Quand le madrier de suspension a été descendu, on a pu constater qu'il était vermoulu. Les biennois ont réentendu l'ancienne sonnerie plus rapide que celle réalisée à l'électricité qui avait été ralentie par l'adjonction de contrepoids »⁷*

1955 : demande de réfection du plafond de l'étage inférieur du clocher⁸

⁵ in Inventaire du mobilier de l'église réalisé en 1935 « après restauration complète de l'église ». VAN OP DEN BOSH, curé

⁶ MERLAND Monique, *ibidem*

⁷ in Compléments à l'inventaire du mobilier de l'église en 1952, HERMANT, curé

⁸ in Séance du Conseil de Fabrique du 4 décembre 1955, Jules PROCET, président - Gabriel ARGOT, curé

1956 : décision de procéder au plus tôt à la réfection du plafond de l'étage inférieur du clocher et, en même temps, à la réfection du plafond du rez-de-chaussée qui, lui aussi, n'est plus en très bon état⁹

1957 : le Conseil de Fabrique prévoit dans son budget de 1958, « *le rejointoyage du clocher jusqu'au niveau inférieur des abatsons avec remplacement des briques calcinées et pour l'intérieur, au bouchage en maçonnerie des anciens emplacements des gîtes ainsi que le décapage et replafonnage au porche, au jubé, aux fonts baptismaux et dans la partie gauche du transept* »¹⁰. Le 14 juillet, rencontre du Conseil de Fabrique avec Monsieur Hervais Sibille, échevin des travaux publics qui propose d'envoyer au collège communal, le devis relatif aux travaux à effectuer au clocher.

1958, 13 avril, vu l'état de plus en plus déplorable du clocher de l'église et étant donné l'inertie de l'administration communale de Bienne-lez-Happart à ce sujet, le Bureau des Marguilliers délibérant, décide d'aviser l'architecte provincial par lettre conçue en ces termes : « *Monsieur l'Architecte provincial, nous nous permettons de vous signaler l'état déplorable dans lequel se trouve le clocher de notre église. Non seulement le mortier s'effrite mais aussi les briques tombent de plus en plus. De ce fait, le clocher devient un danger permanent pour ceux qui fréquentent l'église. Pour régler les choses à l'amiable, sur le conseil de l'échevin des travaux publics, nous avons eu l'an dernier une entrevue avec l'administration communale. Celle-ci ne veut rien entendre. Vous comprenez aisément que plus on attend, plus le danger s'aggrave et plus la réparation coûtera cher. L'administration communale invoque que la commune est en déficit mais elle ne fait rien pour le réduire ; à côté d'autres*

⁹ *ibidem* en séance du 1^{er} juillet 1956

¹⁰ *ibidem* en séance du 7 juillet 1957

*choses, ceci vous prouve que la situation financière ne fera que s'aggraver. Pouvons-nous vous demander de prendre les choses en considération et de faire diligence car il y a danger réel et réparation urgente ».*¹¹

1958, 6 juillet, « *A l'Administration communale de et à Biennelez-Happart, Messieurs, nous prenons la respectueuse liberté de vous faire savoir que nous déclinons toute responsabilité vis-à-vis des tiers et employés de l'église et ce, en raison de la chute continue de briques du clocher. Recevez, Messieurs, nos civilités empressées »*¹²

1999 : travaux de renforcement de la salle des cloches à l'initiative et financés par la commune.

2000 : électrification de la cloche

2004 : en avril, nouvelles dégradations au niveau de la tour. A la demande de la Fabrique d'Eglise, le sanctuaire est fermé car elle ne peut plus garantir la sécurité de ses occupants tant qu'une étude d'un bureau d'architectes ne prouvera pas la stabilité du clocher.

2005 : le rapport de stabilité du clocher ne relève pas de menaces de ruine ni d'effondrement mais que le bâtiment continue à se dégrader et que le risque de chutes de briques, d'ardoises, voire d'abat-sons sont toujours présents et que ceci peut justifier la réalisation d'un moyen de protection à étudier. Après réalisation d'un passage protégé au pied du clocher, l'arrêté du bourgmestre interdisant l'entrée dans l'église est levé.

2009, le 5 juin, deuxième arrêté de fermeture de l'église pour raisons de sécurité.

2010, le 14 juillet, par la violence de vents tempétueux, la pointe

¹¹ in Séance du Conseil de Fabrique du 13 avril 1958. Jules PROCET, président - Gabriel ARGOT, curé

¹² *ibidem* en séance le 6 juillet 1958

de la flèche du clocher est décapitée : la lourde croix en fer forgé et le coq qui y trônait s'affalent sur le toit de l'édifice.

2012, le 12 juin, lors du Conseil communal, la démolition du clocher de 1878 est votée à l'unanimité.

2014, le 18 mars à 14.42, dépose de la partie supérieure de la flèche. La tour sera ensuite déstructurée jusqu'à la base des abatsons.

2014, le 29 mars, la cloche, redescendue quelques jours auparavant, est mise à l'abri dans l'église. Elle s'appelle Sophie et est datée 1824¹³ : pendant quelques 50 ans, elle aura donc connu le précédent clocher bâti en 1777.



La palmette de la cloche de Bienne-lez-Happart

Aujourd'hui, **L'Enclos Saint-Remy**, dans sa globalité, fait partie d'un vaste projet de restauration (voir fiches du Plan Communal de Développement Rural de la commune de Lobbes) et est donc promis à un bel avenir. Puissent les Pouvoirs responsables de chacune des structures qui en font partie, mener à bien ce projet... et vite !

Pour la Fabrique d'Eglise St Remy, le 20/05/2014

Jean-Claude BOUTEILLER

¹³ « Mon nom est Sophie - J'ai pour parrain Mr B. Joseph Campion et pour Marraine Me Sophie *

Baise Mr Baise mayor - Drouot founders - 1824